Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260605-DB_260605_1-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 19
Votant·es : 23
Procurations : 4

Convocation du Conseil Municipal en date du : 29/05/2026

Affichage en date du : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Gwendal LE COZ ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Delphine DUMAS ayant donné procuration à Véronique LORIOT LE GUILLOU, Hermine LE GARLANTEZEC ayant donné procuration à Julie CLOAREC et Louise MAZIERE ayant donné procuration à Marie SIEZA.

Secrétaire de séance : Véronique LORIOT LE GUILLOU

DB_260605-01 Désignation des délégué·es en vue de l'élection sénatoriale

Rapporteur : Guillaume ROBIC

Vu le code électoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 ;
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection sénatoriale ;
Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor fixant le nombre de délégué·es pour chaque commune ;

Il sera procédé à l'élection de sept délégué·es titulaires et quatre suppléant·es en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Il a été demandé à chaque groupe de candidat·es, afin de permettre l'impression des bulletins de vote, d'adresser par courriel à la direction générale des services leur liste de candidat·es pour le 5 juin 12h.

Les candidat·es titulaires et suppléant·es sont élu·es simultanément sur une même liste paritaire (femme – homme – femme… ou homme- femme – homme…) suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes sont parvenues en mairie.

La liste de la majorité municipale menée par Mme Julie Cloarec composée de :

1.	Julie CLOAREC	titulaire
2.	Guy BOUCHEZ	titulaire
3.	Marie SIEZA	titulaire
4.	Jean-Pierre MOUGEOT	titulaire
5.	Véronique LORIOT LE GUILLOU	titulaire
6.	Gwendal LE COZ	titulaire
7.	Gwénaëlle RICHARD	titulaire
8.	Louis FLOHIC	suppléant
9.	Hermine LE GARLANTEZEC	suppléante
10.	Jeannot FLAGEUL	suppléant
11.	Anne-Laure LEBEUL	suppléante

La seconde liste menée par M. Nicolas Le Caroff composée de :

1.	Nicolas LE CAROFF	titulaire
2.	Stéphanie VERGER	suppléante

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260605-DB_260605_1-DE

Sont élu·es :

La liste de la majorité municipale menée par Mme Julie Cloarec :

1.	Julie CLOAREC	titulaire
2.	Guy BOUCHEZ	titulaire
3.	Marie SIEZA	titulaire
4.	Jean-Pierre MOUGEOT	titulaire
5.	Véronique LORIOT LE GUILLOU	titulaire
6.	Gwendal LE COZ	titulaire
7.	Gwénaëlle RICHARD	suppléante
8.	Louis FLOHIC	suppléant
9.	Hermine LE GARLANTEZEC	suppléante
10.	Jeannot FLAGEUL	suppléant

La seconde liste menée par M. Nicolas Le Caroff :

1.	Nicolas LE CAROFF	titulaire

Le Conseil municipal prend acte du résultat de l'élection.

Pour extrait conforme,
Le 05/06/2026

Secrétaire de séance
Véronique LORIOT LE GUILLOU

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR